

traire aux juges consulaires pour les soumettre aux juges de paix.

M. CHIFFRE propose que la commission a voulu laisser intacte la juridiction commerciale. Il s'agit de la compétence relative à la perte totale ou partielle de la chose louée, car cette clause est insérée dans le code civil.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

M. GUILLOTEAU propose de porter à 600 fr. la compétence du juge en matière de locations verbales ou écrites.

Les cuisines sont propres, la viande de bonne qualité.

L'orateur insiste surtout sur ce qu'il a dit de danger, en un temps d'épidémie, l'entassement des hommes dans les chambres et le rapprochement des lits.

M. CLEMENCEAU. — Quand on met des réserves dans cette caserne, on y porte de l'air. On pourrait faire de même pour les soldats de l'armée active.

Pour lui, l'eau de Rouen est la véritable cause de l'épidémie. Il s'indigne de ce que la surveillance de la qualité de l'eau à Rouen soit entièrement laissée aux soins du laboratoire municipal rouennais.

M. CLEMENCEAU. — C'est vrai ; mais à quelle date ? Le 21 avril ? On a rendu l'usage des eaux aux soldats une huitaine de jours après la première épidémie ; c'était on ne peut plus imprudent, et, depuis, le médecin Millet n'a pas fait mieux son devoir.

Le laboratoire municipal avait constaté, le 23 mai, la contamination de l'eau. C'est le 30 seulement que M. Millet a eu connaissance de cette contamination des eaux, ce n'est pas au Sénat à lui faire bouillir l'eau de boisson.

L'installation de filtres s'impose ou encore celle de stérilisateurs ; il est impossible de laisser subsister un danger menaçant la vie de nos soldats.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

M. LE GENERAL ANDRIE réplique qu'en ce qui concerne le cas du médecin-major Roman, il n'a pas pu empêcher de communiquer le cas. C'est le fait de la mort qui leur vient de leurs médecins qui les a obligés à agir.

l'avancement des instituteurs et institutrices.

Article 73 de la loi des Finances. — A dater du 1er janvier 1903, le traitement des instituteurs et institutrices stagiaires est fixé à 1.000 francs ; celui des instituteurs et institutrices de 5e classe à 1.100 francs.

Les stagiaires sont titulaires au 1er janvier qui suit l'année de l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique.

A partir du 1er janvier 1904, les instituteurs et institutrices seront promus à la 4e classe, après cinq ans passés dans la 5e et à la 3e après cinq ans passés dans la 4e.

A partir du 1er janvier 1904, les instituteurs et institutrices seront promus de droit à la 2e classe à l'ancienneté, après six ans passés dans la 3e classe.

Le nombre des promotions au choix à la 4e, à la 3e et à la 2e classe est égal au dixième de celui des promotions de l'ancienneté.

Ne peuvent être promus au choix, à la classe supérieure, que les instituteurs et institutrices comptant trois ans d'ancienneté dans leur classe.

Les promotions à la première classe viendront au choix exclusivement. Les maîtres, pour en bénéficier, devront être au moins six ans dans leur classe. Leur nombre sera égal au sixième des maîtres remplissant cette condition.

Peuvent être seuls admis de la deuxième à la première classe les maîtres et maîtresses pourvus du brevet supérieur, exception faite toutefois pour ceux entrés en fonction avant le 19 juillet 1889.

Les événements de Serbie

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL RUSSE

Saint-Petersbourg, 18 juin. — Le Messager du Gouvernement publie le communiqué officiel suivant :

« Il s'est écoulé une semaine depuis le sanglant bouleversement de Belgrade, dont le gouvernement impérial ne peut se dispenser de constater officiellement en usage, parce qu'il n'y avait pas de pouvoir légal en Serbie. »

Maintenant rigoureusement le principe de non-intervention des affaires intérieures des Etats des Balkans, et ne jugeant pas possible d'entretenir des relations quelconques avec les meneurs qui tentent d'empêcher le rétablissement du pouvoir, la Russie a attendu la fin de la période de désordre pour préciser nettement son attitude en présence des événements du royaume de Serbie.

La Skoupchtina et le Sénat, réunis en séance extraordinaire le 2 juin, ont réaboli l'ordre légal dans le pays et ont élu à l'empereur le prince Pierre Karageorgievitch, qui, conformément à la requête qui lui a été adressée, a consenti à monter sur le trône de Serbie sous le nom de Pierre Ier.

Aussitôt après son élection, le prince Karageorgievitch a prié par une lettre l'empereur de Russie de le reconnaître Roi, et l'Empereur lui a télégraphiquement répondu qu'il n'avait jamais été suspecté avant cette année.

M. WASHINGTON explique que la municipalité de Rouen fait tous ses efforts, consent tous les sacrifices, exécute tous les travaux qui peuvent avoir pour conséquence l'amélioration de l'approvisionnement en eau de sa garnison.

M. CLEMENCEAU demande au ministre de prendre l'engagement de faire tous ses efforts pour améliorer la situation sanitaire de l'armée.

M. LE GENERAL ANDRIE répond qu'il prend l'engagement de consulter l'Académie de médecine.

M. CLEMENCEAU. — Une consultation platonique ne peut servir à rien. Le ministre ne veut rien faire. Je suis ici pour extraire de lui le ministre un peu d'action. S'il ne veut rien faire, que la responsabilité en soit sur lui.

M. TRELLE conteste longuement que l'épidémie de Rouen soit d'origine hydrique. Les filtres ne donneraient que des résultats insuffisants.

Après quelques mots de M. Gauthier (Haute-Saône), la discussion est close par l'adoption à l'unanimité d'un jour ainsi conçu :

« Le Sénat, appréciant les efforts du ministre de la guerre et comptant sur sa sollicitude pour améliorer la situation sanitaire de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

M. GIRAULT (Cher) se déclare partisan de l'extension et de l'amélioration de notre réseau navigable ; mais il critique le principe posé par la commission, à savoir que seuls seront exécutés les travaux pour lesquels les régions intéressées fournissent un concours financier de 50 %. Seules les régions pauvres contribueraient à payer sans rien pouvoir espérer pour elles-mêmes.

M. TRELLE conteste longuement que l'épidémie de Rouen soit d'origine hydrique. Les filtres ne donneraient que des résultats insuffisants.

Après quelques mots de M. Gauthier (Haute-Saône), la discussion est close par l'adoption à l'unanimité d'un jour ainsi conçu :

« Le Sénat, appréciant les efforts du ministre de la guerre et comptant sur sa sollicitude pour améliorer la situation sanitaire de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

M. GIRAULT (Cher) se déclare partisan de l'extension et de l'amélioration de notre réseau navigable ; mais il critique le principe posé par la commission, à savoir que seuls seront exécutés les travaux pour lesquels les régions intéressées fournissent un concours financier de 50 %. Seules les régions pauvres contribueraient à payer sans rien pouvoir espérer pour elles-mêmes.

M. TRELLE conteste longuement que l'épidémie de Rouen soit d'origine hydrique. Les filtres ne donneraient que des résultats insuffisants.

Comme attention à l'hoie distingué, le rouge, le bleu et le blanc entrèrent seuls dans la décoration florale des tables, avec des collines rouges, des orchidées blanches et des bleuets.

Des dessins laborieusement étudiés ont été préparés pour la disposition des emblèmes floraux internationaux, et l'effet sera un des plus brillants dans l'histoire des fêtes du Guidhall.

Le programme officiel des Fêtes de Londres. Voici le programme officiel des fêtes qui seront données à Londres lors du séjour de M. Loubet.

Le 6, réception de M. Loubet par le roi à la gare ; M. Loubet se rend à Saint-James-Palace-York-House ; le soir, dîner à Buckingham-Palace, suivi d'un concert.

Le 7, déjeuner au Guidhall ; le soir, dîner offert par le président à l'ambassade de France ; après le dîner, soirée de gala à Covent-Garden.

Le 8, revue à Aldershot ; la président grand au ministère des affaires étrangères ; dîner à Buckingham-Palace.

Le 9, départ de M. Loubet par Douvres-Cala.

En dehors du programme officiel, il y aura réception de la colonie française, visite à l'hôpital français, etc.

FAILLITE d'un TRUST AMÉRICAIN

Londres, 18 juin. — Une dépêche de New-York annonce la démission de M. Nixon, directeur du Trust des Américains.

Elle annonce également qu'une demande a été adressée au parquet par un groupe d'actionnaires de la Compagnie pour la mise en faillite à cause de fraudes et du mauvais administration.

Le délégué ajoute que cette nouvelle a produit la plus grande émotion à New-York et entrainera fatalement une panique financière.

Un grand nombre de petits actionnaires seront ruinés par la faillite.

L'opinion générale de la Compagnie décline que la cause de la faillite est la crise que traverse, depuis deux ans, les transports maritimes.

Les critiques hostiles à l'administration de la compagnie font remarquer cependant que pendant que le capital nominal de la société était de plus de 350 millions de francs, le capital réel atteignait à peine 5 millions.

Une entreprise financière dirigée d'après de tels principes était vouée fatalement à une catastrophe.

L'opinion générale est que cette faillite sera le signal d'une débâcle financière dans beaucoup de grandes entreprises aux Etats-Unis.

A l'Académie française

Paris, 18 juin. — L'Académie française a procédé, aujourd'hui après-midi, à l'élection de deux membres. M. Frédéric Masson, historien des Napoléons, a été élu au deuxième tour de scrutin.

Le romancier René Bazin a été élu au troisième tour par 21 voix contre 8 à M. Larroumet et 7 à M. Gebhart, en remplacement de M. Leger.

Les élections en Allemagne

Berlin, 18 juin. — Tous les journaux apprécient favorablement les résultats des élections au Reichstag.

Le Tageblatt attribue l'énorme accroissement des socialistes non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les circonscriptions rurales, au nouveau régime électoral assurant le secret du vote qui a permis aux paysans, aux fermiers et aux journaliers de témoigner leur mécontentement de l'état de choses actuel.

Les Dresdener Neueste Nachrichten ont calculé que les socialistes ont obtenu dans le royaume de Saxe 100,000 voix de plus que les autres partis réunis. Sur 23 circonscriptions, 18 ont été des socialistes. Pas un seul candidat bourgeois n'est élu. Les socialistes gagneront encore les sièges saxons au scrutin de ballottage.

La Gazette de la Croix préconise l'alliance des nationaux libéraux de la droite et du centre catholique, contre les socialistes.

La Deutsche Tageszeitung reconnaît la défaite de la ligue agrarienne, battue dans la personne de ses principaux chefs : M. Halm et Roedel en exposant plus tard les causes. Les énormes progrès des socialistes sont la signature des élections.

Les Gosses riez, le dux de ses jours et la Le Vorwärts dit que les chiffres électoraux ont relevé comme des coups de tonnerre.

« Les chercheurs du pain sont jugés ; c'est un coup désastreux pour le régime actuel. L'empire est à nous. »

Les Berliner Neueste Nachrichten disent que les socialistes ont tort de triompher si bruyamment de leur succès, car ils ont près d'obtenir la majorité au Reichstag, les autres partis.

malgré leurs déclarations actuelles, modifieraient sans scrupules la loi électorale.

Le Tageblatt et le Reichstag ont écrit : « Le nouveau Reichstag inclinera plus à gauche que le précédent. Le parti catholique et les socialistes essaieront d'y jouer un rôle prépondérant. L'agrariens extrême et agrariens à peine et même les votants légitimes des agrariens y rencontreront une résistance bien plus vive. On se demande si avec un pareil Parlement, le gouvernement pourra continuer sa politique de bascule. »

Grève de fabricants de cerceaux

New-York, 18 juin. — Les fabricants de cerceaux de New-York se sont mis en grève et d'ici peu de jours, on manquera de cerceaux ; les ouvriers prétendent que le travail n'est pas gai et demandent une réduction des heures de travail.

Le trust des entrepreneurs de pompes funèbres qui a, pour ainsi dire, le monopole des enterrements, cherche à obtenir des fabricants qu'ils accèdent aux demandes des ouvriers ; mais il ne paraissent guère disposés à augmenter les salaires ; on craint une prolongation de la grève.

Nouvelles Politiques

(De notre rédacteur spécial)

LES INTERETS DES LOYERS PAYÉS D'AVANCE

Paris, 18 juin. — Le citoyen Bagnol vient de déposer une proposition de loi tendant à régler la réglementation du paiement des loyers d'avances et garantissant les droits des propriétaires et des locataires.

Notre ami estime avec juste raison qu'on ne saurait laisser improductives d'intérêt pour les locataires, des sommes importantes qu'ils versent aux propriétaires pour garantir le paiement des loyers.

Bagnol donne comme exemple le boutiquier qui ayant un loyer annuel pour son commerce de 3000 fr. perd le revenu de 1500 fr. soit 45 fr. par an.

Il propose qu'à partir de la promulgation de la loi, un intérêt de 3 % soit versé au locataire et que dans les villes au-dessus de 100,000 habitants, les loyers inférieurs à 350 fr. ne donnent lieu qu'à un paiement anticipé de six semaines, toujours productif d'intérêt.

L'ALCOOL DENATURE. M. Hubbard a déposé une proposition de loi tendant à établir le monopole de l'alcool dénaturé et des pétroles et la constitution d'une régie autonome pour les exploiter.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'agriculture pour examen.

M. Hubbard, dans son exposé des motifs indique l'acceptation de la loi par le Sénat en une organisation unique les deux monopoles.

Cette question est assez importante pour notre région pour que nous y consacrons une étude dès que la commission l'étudiera et quelle aura nommé son rapporteur.

MODIFICATIONS DU SYSTEME ELECTORAL

La première et la dernière année des législatures voit écarter des propositions tendant à modifier le système électoral.

La proposition qui est soumise aux membres de la Chambre a ce rare bonheur d'être signée par des députés appartenant à presque toutes les nuances des partis représentés à la Chambre.

Elle consistera à remplacer le scrutin actuellement en vigueur par le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Parmi les signataires, nous relevons les noms des citoyens de France et de M. Louis Mill.

LA LOI DE DEUX ANS

On a distribué aujourd'hui la proposition de loi votée par le Sénat ayant pour objet la réduction de deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Neus proposons de l'analyser dans notre numéro de demain.

Faits Divers

HORS RÉGION

TRAGIQUE SUICIDE

Un ouvrier qui s'arrache les entrailles. Rennes, 18 juin. — La scierie mécanique Picard de Rennes vient d'être le théâtre d'un suicide horrible.

Vers dix heures et demie du matin, on aperçut qu'une des machines de la scierie ne fonctionnait plus. On appela le chauffeur, M. Leclercq, le tonnerre se fit entendre, et le malheureux ouvrier fut projeté en l'air, et se cassa le cou.

deux et à la tête, Legoff portait encore deux blessures, mais moins graves. Il est resté pour se porter des coups violents. En même temps que le docteur Camuzet, on prévint le police et M. Deblain, commissaire du deuxième arrondissement, arriva et tâcha d'interroger le blessé, qui, malgré ses blessures n'avait pas perdu connaissance. Legoff a été remis au commissaire, qui lui demanda le motif de son acte de désespoir, ouvrit les yeux et répondit : « Je voulais mourir, parce que je m'ennuie de vivre depuis longtemps. »

Le docteur Camuzet ordonna le transfert immédiat à l'Hôtel-Dieu.

Son état est désespéré.

DANS LA RÉGION

CONGRÈS

DES GROUPES SOCIALISTES INDÉPENDANTS du Nord et du Pas-de-Calais

A DENAIN

La Commission administrative du Parti Ouvrier Socialiste de la troisième circonscription de Valenciennes a réuni extraordinairement à l'effet de prendre les dernières dispositions en vue du Congrès des groupes socialistes indépendants de la région du Nord, qui se tiendra à Denain, salon du Syndicat Central, le dimanche 21 juin, à deux heures, et arrêta le programme ci-après :

Les membres des Commissions du Parti Ouvrier, des syndicats, des coopératives et les membres du Conseil municipal sont convoqués pour dimanche 21 juin, à midi, gare de Denain-Mines, pour recevoir les délégués étrangers.

A midi et demi, à l'Hôtel de Ville, réception des délégués ; des vins d'honneur seront offerts par la municipalité.

Les délégués des sections du Parti Ouvrier de la troisième circonscription de Valenciennes sont convoqués pour dimanche à deux heures. Ils sont en outre, invités à prendre part à la réception.

Les délégués de Lille pourront prendre le train de 9 h. 50 à Lille, par Somain.

Les grèves de La Gorgue-Estaires

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

On nous écrit d'Armenières : EXEMPLE A SUIVRE

Le dimanche 14 juin, un grand concours de bouchers était organisé, boulevard de Metz, entre les groupes numéro 1 et numéro 2 du Parti Socialiste d'Armenières.

La plus cordiale gênera à ce cas de régner pendant toute la durée du concours, comme les prix étaient en argent, les vainqueurs voulaient en faire profiter leurs frères de métier, et laissèrent la plus grande partie de leurs prix pour les grévistes de La Gorgue-Estaires. A l'issue du concours, plusieurs champions socialistes furent chantés et ont fait plusieurs discours, ce qui apporta la somme de 18 francs qui furent envoyés au Comité de la grève par les soins des camarades Vanhaelbroek Victor, secrétaire du groupe numéro 1 et Alouchoux Alphonse, secrétaire du groupe numéro 2.

Nous ne pourrions que féliciter tous les camarades de cette belle œuvre de solidarité ouvrière et espérons que bien d'autres suivront cet exemple.

Bienvenue des Coopératives de la région du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc.) Lille, le 17 juin 1903.

Citoyen Rosas, président du Comité de la Grève de La Gorgue-Estaires.

Citoyen, J'ai l'honneur de vous informer que le bureau de la Fédération des Coopératives de la Région du Nord, a dans sa séance du 14 courant, voté, à titre de premier secours, la somme de cinquante francs que je tiens le plaisir de vous en faire parvenir en même temps que la présente.

Il émet en outre le vœu que toutes les coopératives fédérées fassent tout leur possible pour assurer la victoire des camarades de La Gorgue-Estaires.

Enfin, nous nous accusons réception de la présente et vous prions de nous la faire parvenir, dans un mandat ci-joint.

A réception de votre lettre, vous prie, camarade, de me donner acte d'envoi, soit par réponse, ou plutôt par insertion dans vos journaux, ainsi que vous le faites pour d'autres.

J'écris pour votre grève, à mes camarades fédérés de France et d'Amérique. J'ai peur que vous en recevez quelque chose.

H. SAMSON, Roubaix, le 16 juin 1903.

Camarade,

Hier soir, une collecte faite à l'issue d'une conférence que mon